

# Crise du logement des jeunes : Comment répondre à l'urgence ?

---

## 22 propositions

Avril 2021



**Union Nationale des Comités Locaux  
pour le Logement Autonome des Jeunes**



## Nos propositions

### Répondre à l'urgence : assurer un filet de sécurité pour tous les jeunes à court terme

- 1. Mettre en place** un revenu minimum inconditionnel pour tous les jeunes sans ressources à un niveau au moins équivalent à celui du RSA.
- 2. Revaloriser** les aides au logement a minima au niveau des coupes budgétaires effectuées depuis 2017.
- 3. Mettre en place** un calcul forfaitaire des APL pour les jeunes en insertion et les jeunes en emploi précaire en deçà d'un certain niveau de revenu, à l'instar du mode de calcul pour le public étudiant pour permettre une meilleure stabilité.
- 4. Renforcer** massivement les Fonds de Solidarité Logement des Conseils Départementaux et des intercommunalités, à hauteur de 200 millions d'euros par an.
- 5. Renforcer** les Fonds d'Aide aux Jeunes des Conseils Départementaux à hauteur de 50 millions d'euros.

### Faire du logement un facteur de stabilisation : accompagner tous les jeunes vers le logement à moyen terme

- 6. Intégrer** systématiquement un pôle de compétence « jeunes » et des moyens attenants au sein du service public de la rue au logement et ses déclinaisons.
- 7. Systématiser** les volets « jeunes » du Plan Logement d'Abord sur les territoires de mise en œuvre accélérée, et essayer nationalement le projet « un chez-soi d'abord jeunes ».
- 8. Intégrer** systématiquement un volet « publics jeunes », particulièrement pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les appels à projets du FNAVDL.
- 9. Intégrer** une véritable dimension logement dans tous les accompagnements vers l'emploi, avec un accompagnement logement avant, pendant et après le parcours vers l'emploi, avec des moyens associés et des évaluations adaptées.
- 10. Systématiser** les possibilités d'hébergement et de logement à titre gratuit ou quasi-gratuit durant les parcours d'insertion (résidences, internat, ALT, intermédiation locative...).

**11. Solvabiliser et protéger** les jeunes en parcours d'insertion en permettant l'accès à des APL forfait sans mois de carence et en mettant en place une garantie VISALE forfaitaire.

**12. Mobiliser** les associations qui accompagnent les jeunes vers et dans le logement en renforçant leurs moyens sur l'ensemble des territoires.

**13. Renforcer** le déploiement de l'intermédiation locative prévue dans le Plan Logement d'Abord, en assurant un contingent visant spécifiquement les jeunes.

**14. Améliorer** la sécurisation des acteurs de l'intermédiation locative, notamment en élargissant la garantie VISALE à la sous-location.

### Loger tous les jeunes : assurer un logement abordable pour tous sur le long terme

**15. Rendre pérenne**, plus strict et applicable à tout le territoire un encadrement des loyers qui implique un maximum relatif et absolu.

**16. Accélérer** la mise en place de l'interdiction de location des passoires thermiques dès 2022, et des logements mal isolés en 2025.

**17. Lutter** contre l'inoccupation des logements en zone tendue par la mise en place d'une taxe exceptionnelle sur les logements vides appliquée par l'Etat, et mobiliser les outils juridiques de réquisition face à l'urgence.

**18. Investir** massivement dans le développement d'une offre de logement accompagné adaptée à tous les publics : résidences sociales jeunes, foyers de jeunes travailleurs ou résidences étudiantes.

**19. Faire évoluer** les modèles du logement accompagné pour mieux coller aux aspirations des jeunes et assurer un niveau de redevance accessible à tous les publics.

**20. Relancer** la construction de logements sociaux avec un effort particulier sur les logements très sociaux.

**21. Adapter** la production de logements sociaux et très sociaux aux aspirations des jeunes en termes de taille et de localisation.

**22. Limiter** la logique de dispositif en matière de logement social, notamment concernant la colocation ou les logements jeunes réservés, et favoriser l'accès des jeunes au droit commun pour un logement choisi et non un logement subi.

## Une crise du logement des jeunes ancrée et durable

Il est courant de parler de « la crise du logement » comme d'un problème général qui toucherait l'ensemble de la population, toutes classes sociales et catégories d'âge confondues. Pourtant, les tableaux statistiques de l'INSEE ou des autres acteurs montrent bien une réalité duale : d'un côté une part importante de propriétaires occupants (58% en 2018), et de l'autre, des locataires d'un parc social de plus en plus sollicité (17% des logements) et d'un parc locatif privé très hétérogène, dont le coût ne fait qu'augmenter (23% des logements). A ce tableau statistique s'ajoute un nombre de personnes sans logement qui s'accroissait déjà périodiquement avant la crise.

Dans ce tableau global, les jeunes occupent l'une des places les moins enviables : parmi les 18-30 ans, 59% sont locataires du parc privé (ANIL 2011), contre 23% sur la population globale. Soumis aux aléas d'un parc plus cher et plus sélectif que l'ensemble du parc alors même qu'ils ont des revenus inférieurs au reste de la population, les jeunes ont un taux d'effort net (part du revenu consacré au logement) largement supérieur au reste de la population : 22% (18-25 ans) et 18,5% (25-29 ans) contre 10,3% pour la population générale (Observatoire des Inégalités, 2011). Le parc social est ainsi particulièrement difficile d'accès pour les jeunes de moins de 30 ans qui ne représentent que 8% des locataires de ce parc (USH, 2019).

De ce fait, l'accès au premier logement, qui constitue une étape importante dans la construction de l'autonomie, est rendue particulièrement difficile. Selon les chiffres du baromètre jeunesse de l'INJEP (2021), sur les jeunes de 18 à 24 ans, seuls 24% ont quitté le domicile parental pour un logement

autonome, et 8% vivent à nouveau chez leurs parents après une première décohabitation. Cela démontre bien les difficultés de décohabitation ou ces allers-retours entre son propre domicile et celui des parents.

D'après les chiffres de 2013 de la Fondation Abbé Pierre, 29% des 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents ont un logement trop petit (contre 16% population générale) et 29% des difficultés à chauffer leur logement (24% population générale).

Cette crise du logement des jeunes est donc ancienne et durable, s'ancrant dans le paysage bien avant la crise économique et sociale liée au COVID-19. Fruit d'un marché du travail largement dégradé pour les jeunes, de difficultés d'accès à des droits sociaux de base et d'une politique du logement occultant largement la régulation du parc privé, la crise du logement des jeunes constitue un impensé des politiques publiques depuis de nombreuses années.



## Face à la crise : le logement comme accélérateur de précarisation ou comme facteur de stabilisation

La crise du COVID-19 touche l'ensemble des champs de l'économie et met à rude épreuve les mécanismes de solidarité et de stabilisation. De ce fait, le logement constitue un indicateur précieux et un risque important pour la stabilité des ménages. Si les difficultés de logement sont un frein important à l'insertion sociale, à l'accès à l'emploi ou à la mobilité, des difficultés économiques et sur le marché du travail impactent très rapidement le marché du logement.

De ce fait, de nombreux acteurs publics et privés redoutent une explosion des impayés, des difficultés durables pour les ménages et à long-terme de nombreuses personnes à la rue. La tension importante sur le parc social, la surcharge des secteurs de l'hébergement et du logement accompagné, et un marché locatif privé particulièrement prohibitif, spéculatif et difficile d'accès font craindre une crise massive du logement qui viendrait s'ajouter à la crise économique et sociale.

Face à cette urgence, il est nécessaire de faire du logement un facteur de stabilisation des ménages, et particulièrement des jeunes, les plus touchés par la crise.

Répondre à l'urgence nécessite à la fois de mettre en place des mesures d'urgence de court terme, mais aussi de repenser durablement la politique du logement des jeunes.

Devant ce constat, les politiques publiques en matière de logement et de soutien aux jeunes paraissent aujourd'hui loin d'être à la hauteur : refus des minima sociaux de base aux moins de 25 ans, aides au logement en diminution constante, aides ponctuelles très insuffisantes et peu utiles pour jouer un rôle d'amortisseur de crise.

Il est donc urgent de mettre fin à la logique de dispositifs qui consiste à mettre les jeunes dans des cases en en laissant une part toujours plus importante de côté. Pour lutter contre la précarité des jeunes et contre le non-recours, il est plus que jamais nécessaire de s'inscrire dans une véritable logique de droits ouverts, qui touchent l'ensemble des jeunes, et de mettre fin à cette réflexion en silo et à cette logique de « saupoudrage d'aides » ponctuelles, qui relèvent plus de la communication politique que de l'action structurelle contre la pauvreté des jeunes et pour leur accès à l'autonomie.



# I. Répondre à l'urgence : assurer un filet de sécurité pour tous les jeunes à court terme

## La nécessité d'un filet de sécurité universel : pour un revenu inconditionnel pour tous les jeunes

Depuis plusieurs mois, la question du Revenu de Solidarité Active est l'objet de bien des échanges dans le débat public, de nombreux acteurs ayant remis à l'agenda la question de cette grave injustice qu'est l'inéligibilité des jeunes de 18 à 25 au RSA, ex-RMI. Si les opposants à l'extension du RSA aux moins de 25 ans mettent en avant le risque pour les jeunes de ne plus être motivés pour la recherche d'emploi s'ils bénéficiaient d'un minima social, ou mettent en opposition ce revenu minimal avec des dispositifs d'insertion contractuels tels que la Garantie Jeunes, ils ne répondent pas à la principale problématique soulevée par le secteur associatif qui travaille avec les jeunes : la crise actuelle montre l'urgence d'un filet de sécurité pour toutes et tous.

Plus fragiles face à la crise économique et sociale, les jeunes, qu'ils soient actifs ou non, diplômés ou non, urbains ou ruraux, sont de plus en plus nombreux à être touchés par la précarité et les difficultés qui se multiplient. Face à cela, les dispositifs d'insertion tels que la Garantie Jeunes ou d'autres ont un rôle crucial à jouer, mais leur caractère temporaire et sélectif ne saurait en faire un filet de sécurité. Dans cette crise sans précédent, la nécessité d'un tremplin ne réduit pas l'urgence d'un filet de sécurité.

Il ne s'agit pas de faire du revenu de solidarité active un totem, un indispensable, car le revenu minimum inconditionnel peut prendre plusieurs formes. Il s'agit avant tout de rompre avec la logique de dispositif qui laisse et laissera toujours des jeunes hors des cases, et d'assurer par une logique de droit, un revenu minimum qui puisse assurer *a minima* la survie, la décence et la sécurité nécessaire pour pouvoir rebondir. Pour ce faire, le revenu minimum doit être suffisant et inconditionnel.

### Proposition 1

Mettre en place un revenu minimum inconditionnel pour tous les jeunes sans ressources à un niveau au moins équivalent à celui du RSA.

## Redonner aux aides au logement leur rôle d'amortisseur de crise en les revalorisant à la hauteur des besoins

Les aides au logement et notamment les APL constituent l'une des plus importantes aides sociales en France, et leur rôle efficace contre la pauvreté ainsi que leur rôle d'amortisseur de crise ont été largement démontrés. En l'absence de Revenu de Solidarité Active, les Aides Personnelles au Logement constituent la principale aide mobilisée par les jeunes et l'un des principaux outils leur permettant d'accéder au logement ou de s'y maintenir, malgré des revenus souvent instables et insuffisants et un marché du logement au coût prohibitif.

Pourtant, depuis plusieurs années, les APL sont la cible d'attaques en raison de leurs poids pour les finances publiques et ont connu de nombreuses baisses successives, particulièrement depuis 2017. Ainsi, la baisse forfaitaire de 5€ des APL en 2017 a été suivie par une sous-indexation systématique de la réévaluation des APL par rapport à l'inflation, chaque année depuis 2018. Enfin, la mise en place en 2021 d'une nouvelle règle de calcul des APL, sur la base des revenus des 12 derniers mois, fait subir une baisse beaucoup plus rapide des aides aux jeunes qui auraient réussi à trouver un emploi dans cette conjoncture déjà particulièrement difficile.

Selon la Fondation Abbé Pierre, les mesures successives portent à 3,7 milliards d'euros par an les coupes budgétaires réalisées sur les APL à compter de 2021 : 3,7 milliards d'euros par an d'économie réalisées sur le dos des ménages les plus précaires, et particulièrement les jeunes.

Face à ce constat et face aux difficultés massives que rencontrent les jeunes pour accéder ou se maintenir dans un logement, il est nécessaire de rendre aux APL leur rôle d'amortisseur de crise et de stabilisateur de la situation des jeunes.

#### Proposition 2

Revaloriser les aides au logement a minima au niveau des coupes budgétaires effectuées depuis 2017.

#### Proposition 3

Mettre en place un calcul forfaitaire des APL pour les jeunes en insertion et les jeunes en emploi précaire en deçà d'un certain niveau de revenu, à l'instar du mode de calcul pour le public étudiant pour permettre une meilleure stabilité.

## Donner aux acteurs locaux les moyens de répondre à l'urgence : pour une montée en puissance du Fonds de Solidarité pour le Logement

De nombreux acteurs du logement et du secteur associatif alertent depuis de nombreux mois déjà : la crise pourrait produire une hausse massive des expulsions locatives dans les mois et années à venir. Si l'extension en 2020, puis en 2021, de la trêve hivernale a été salutaire et permet de limiter drastiquement les expulsions, cela ne fait souvent que repousser l'échéance sans traiter le problème.

Dans la même temporalité, les accès au logement, par la mobilité, la décohabitation ou de nouveaux projets de vie ont été largement freinés. De nombreux jeunes débutants leur vie active ou une formation se sont vus bloqués dans leur parcours d'insertion et leur parcours résidentiel en raison de difficultés financières créées par la crise.

Le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes constituent deux outils particulièrement essentiels pour permettre aux jeunes d'accéder au logement ou de se maintenir dans leur logement, malgré les difficultés financières qu'ils peuvent rencontrer : perte d'un emploi, chômage partiel, rupture familiale, impayés de loyer, de facture énergétique, etc.

Les Fonds de Solidarité Logement et les Fonds d'Aide aux Jeunes, gérés par les Conseils Départementaux et certaines intercommunalités, sont cependant particulièrement sollicités en période de crise, et ne peuvent faire face aux difficultés de logement de plus en plus nombreuses rencontrées par les jeunes.

#### Proposition 4

Renforcer massivement les Fonds de Solidarité Logement des Conseils Départementaux et des intercommunalités, à hauteur de 200 millions d'euros par an.

#### Proposition 5

Renforcer les Fonds d'Aide aux Jeunes des Conseils Départementaux à hauteur de 50 millions d'euros.

## II. Faire du logement un facteur de stabilisation : accompagner tous les jeunes vers le logement à moyen terme

### Construire un « service public de la rue au logement » qui intègre les problématiques des jeunes

Si la crise du logement dure depuis de nombreuses années et fait de la France l'un des pays européens avec le plus grand nombre de personnes sans logement, la crise économique et sociale liée au COVID-19 vient encore aggraver cette situation. Avec un parc social largement sous-dimensionné dans les zones tendues, amenant à des temps d'attente particulièrement longs, et un secteur de l'hébergement surchargé en incapacité chronique d'héberger les personnes sans-abris, il est absolument nécessaire de repenser l'ensemble de l'action publique en matière d'hébergement-logement.

La mise en place par l'Etat du « Plan Logement d'Abord » depuis 2017 a pour objectif de répondre à une triple nécessité : se diriger vers un objectif de « zéro personne à la rue », favoriser l'accès direct au logement des personnes à la rue et diminuer le coût du secteur de l'hébergement. Le Plan Logement d'Abord a ainsi accompagné l'émergence de « territoires de mise en œuvre accélérée », le développement massif de l'intermédiation locative permettant notamment de mobiliser le parc privé pour les publics en difficulté, et de nombreuses expérimentations territoriales pour permettre l'accès au logement des publics les plus précaires.

Annoncé par le Gouvernement en 2019, l'acte 2 du Plan Logement d'Abord a notamment pour objectif la mise en place d'un « service public de la rue au logement », qui a vocation à repenser le pilotage et la gouvernance, au plan national et territorial, de l'action de l'Etat en matière de lutte contre le sans-abrisme. Pour prendre en compte les premières victimes de la crise, cette refonte intégrale du mode d'action des pouvoirs publics doit intégrer une véritable dimension « logement des jeunes » dans son mode de fonctionnement comme dans ses orientations budgétaires.

#### Proposition 6

Intégrer systématiquement un pôle de compétence « jeunes » et des moyens attenants au sein du service public de la rue au logement et ses déclinaisons.

#### Proposition 7

Systématiser les volets « jeunes » du Plan Logement d'Abord sur les territoires de mise en œuvre accélérée, et essaimer nationalement le projet « un chez-soi d'abord jeunes ».

#### Proposition 8

Intégrer systématiquement un volet « publics jeunes », particulièrement pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les appels à projets du FNAVDL.



## Assurer une véritable dimension logement dans les dispositifs d'insertion

Si la problématique du chômage de masse des jeunes est identifiée depuis de nombreuses années, les dispositifs d'insertion intensifs se sont multipliés ces dernières années : développement des Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance, des EPIDE, expérimentation puis généralisation de la Garantie Jeunes, etc. Ces dispositifs ont en commun une approche par « l'accompagnement global » hérité des Missions Locales et un accompagnement intensif vers l'emploi. Ces dispositifs s'adressent en priorité à une catégorie particulière de jeunes, les jeunes « NEETs » pour *Not in Employment, Education or Training*, conçue comme la principale catégorie d'action publique en matière d'insertion des jeunes. Au-delà de ce vocable, le public visé peut recouper des jeunes de différents horizons et connaissant de nombreuses difficultés en matière de santé, d'accès aux droits ou de parcours institutionnels et des difficultés liées au logement très fréquentes (hébergement chez un tiers, impayés, parcours à la rue).

Dans ce cadre, c'est pourtant la logique du « work first » qui est privilégiée, en plaçant le retour à l'emploi du jeune comme finalité prioritaire de l'accompagnement. De ce fait, les autres composantes de la construction de l'autonomie des jeunes, notamment l'accès au logement autonome, apparaissent comme secondaires et nécessitant une insertion professionnelle réussie.

Pourtant, le logement ne constitue pas la récompense d'une insertion réussie, mais bien une condition préalable. Le manque de stabilité ou les difficultés de mobilité à cause du logement constituent parmi les principaux freins d'un parcours d'insertion réussie. Une politique ambitieuse d'insertion des jeunes en difficulté doit prendre en compte la dimension logement, en amont de l'accompagnement, et se poursuivre tout au long de la construction de l'autonomie.

### Proposition 9

Intégrer une véritable dimension logement dans tous les accompagnements vers l'emploi, avec un accompagnement logement avant, pendant et après le parcours vers l'emploi, avec des moyens associés et des évaluations adaptées.

### Proposition 10

Systematiser les possibilités d'hébergement et de logement à titre gratuit ou quasi-gratuit durant les parcours d'insertion (résidences, internat, ALT, intermédiation locative...)

### Proposition 11

Solvabiliser et protéger les jeunes en parcours d'insertion en permettant l'accès à des APL forfait sans mois de carence et en mettant en place une garantie VISALE forfaitaire.

## Renforcer et mobiliser le secteur de l'insertion par le logement

Agences immobilières à vocation sociale, comités locaux pour le logement autonome des jeunes, associations actrices de l'accompagnement social ou résidences sociales sont autant d'acteurs de l'insertion par le logement, un secteur qui joue un double rôle de stabilisation des populations précaires et d'amortisseur de crise.

Dans une période d'importantes crises sociales et économiques qui fragilisent de nombreux ménages, l'action des associations d'insertion par le logement permet tout à la fois de limiter les expulsions locatives et les ruptures de parcours résidentiel, ainsi que de mobiliser le

parc social et le parc privé pour le rendre accessible aux publics en difficulté. De ce fait, ces associations font partie des acteurs essentiels de la mise en œuvre du logement d'abord sur l'ensemble du territoire français et jouent un rôle indispensable dans la réponse à la crise sociale.

Mais mobiliser ces acteurs nécessite de les soutenir et de les renforcer, en ce qu'ils ne peuvent agir à moyens constants dans une crise qui implique une montée en charge des missions d'accueil-information-orientation, des missions d'accompagnement social et des missions de gestion locative adaptée. Il est donc nécessaire d'amener des moyens supplémentaires sur ces trois missions, au travers d'un soutien largement renforcé des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Europe et de la branche famille de la sécurité sociale. Parmi le développement et le renforcement des missions des associations d'insertion par le logement, la montée en charge de l'intermédiation locative prévue dans le logement d'abord est une nécessité, mais doit s'accompagner d'une prise en compte spécifique du public jeune, et d'une sécurisation des acteurs, unanimement considérée comme insuffisante aujourd'hui.

#### Proposition 12

Mobiliser les associations qui accompagnent les jeunes vers et dans le logement en renforçant leurs moyens sur l'ensemble des territoires.

#### Proposition 13

Renforcer le déploiement de l'intermédiation locative prévue dans le Plan Logement d'Abord, en assurant un contingent visant spécifiquement les jeunes.

#### Proposition 14

Améliorer la sécurisation des acteurs de l'intermédiation locative, notamment en élargissant la garantie VISALE à la sous-location.

## III. Loger tous les jeunes : assurer un logement abordable pour tous sur le long terme

### Réguler le parc privé pour protéger les jeunes qui y vivent

Alors que les politiques du logement en France de ces 40 dernières années se sont largement concentrées sur la question de l'accès à la propriété et du développement du parc locatif social, les jeunes restent la fraction de la population vivant le plus dans le parc locatif privé. Cette particularité s'explique par un temps d'accès au parc social particulièrement long pour les ménages jeunes sans enfants, et par un accès à la propriété de plus en plus prohibitifs dans les zones urbaines où vivent de nombreux jeunes.

S'il est nécessaire d'agir sur le parc social pour y faciliter l'accès des jeunes, il est tout aussi indispensable de mieux réguler le parc privé pour permettre aux jeunes qui choisissent d'y vivre ou qui y sont contraints, de pouvoir y accéder et d'y habiter décemment. La hausse particulièrement rapide des loyers dans les grandes métropoles qui concentrent les activités économiques, sociales et éducatives, constitue non seulement un frein massif pour l'accès des jeunes au logement (loyers prohibitifs, conditions d'accès restrictives), mais impose un taux d'effort souvent très important qui met en péril la capacité des jeunes à vivre dignement. Sur ces difficultés de coût du logement, s'ajoutent la mauvaise qualité de ceux-ci, et les difficultés que cela produit (factures d'énergies qui explosent, impact sur la santé, le confort), dans un parc privé souvent de mauvaise qualité énergétique.

Face à l'impérieuse nécessité de réguler un marché locatif privé porté par la spéculation et dont les prix s'envolent sans aucun lien avec la réalité des revenus des habitants, les réponses des pouvoirs publics n'ont pas été à la hauteur : un dispositif d'encadrement des loyers reposant sur des initiatives locales, puis finalement abandonné et remplacé par un dispositif expérimental limité dans le temps et dans les zones géographiques. Il est donc essentiel de répondre aux dérives du parc locatif privé par un encadrement des loyers qui soit appliqué partout et de manière très stricte, mais aussi une véritable lutte contre les passoires thermiques et contre la vacance locative.

#### Proposition 15

Rendre pérenne, plus strict et applicable à tout le territoire un encadrement des loyers qui implique un maximum relatif et absolu.

#### Proposition 16

Accélérer la mise en place de l'interdiction de location des passoires thermiques dès 2022, et des logements mal isolés en 2025.

#### Proposition 17

Lutter contre l'inoccupation des logements en zone tendue par la mise en place d'une taxe exceptionnelle sur les logements vides appliquée par l'Etat, et mobiliser les outils juridiques de réquisition face à l'urgence.

## Développer le logement accompagné et l'adapter aux réalités et aspirations des jeunes

Avec plus de 50 000 places au sein des Foyers de Jeunes Travailleurs, auxquelles s'ajoutent les résidences sociales ou d'autres dispositifs, le logement accompagné constitue un parc important et permet à de nombreux jeunes en décohabitation, en insertion ou en emploi de se loger. Ces logements s'appuient sur une gestion locative adaptée et sur une offre souvent bien moins chère que le parc privé, et plus immédiatement mobilisable que le parc social.

Cependant, dans de nombreux territoires, l'offre est bien loin d'une adéquation avec les besoins : offre insuffisante, résidences parfois trop chères pour toucher les jeunes en situation de précarité, etc.

Pour faire face à la crise économique et sociale que subissent les jeunes de plein fouet, le logement accompagné constitue un outil indispensable, mais nécessite un soutien et une évolution accrues.

#### Proposition 18

Investir massivement dans le développement d'une offre de logement accompagné adaptée à tous les publics : résidences sociales jeunes, foyers de jeunes travailleurs ou résidences étudiantes.

#### Proposition 19

Faire évoluer les modèles du logement accompagné pour mieux coller aux aspirations des jeunes et assurer un niveau de redevance accessible à tous les publics.



## Redonner au parc social son rôle pour le public jeune

Si le parc locatif social constitue en France le principal outil de la politique du logement, outil singulièrement efficace, les jeunes en sont particulièrement exclus. En effet, l'Union Sociale pour l'Habitat estimait en 2018 que seul 8% des locataires du parc social avaient moins de 30 ans.

Cette difficulté d'accès des jeunes au parc social peut s'expliquer par de nombreuses causes : une méconnaissance des mécanismes complexes de l'accès au logement social et une mauvaise image, mais aussi et surtout un parc social largement sous-dimensionné qui amène un temps d'attente démesuré long, et une offre inadaptée aux besoins et aspirations des jeunes.

Devant les délais annoncés et la complexité de la demande - deux freins majeurs apparaissant comme incompatibles avec leurs impératifs immédiats de mobilité et d'accès au logement - de nombreux jeunes abandonnent simplement l'idée d'accéder au parc social.

Mais ces difficultés ne constituent pas une fatalité, et devant la crise sociale et économique actuelle, un investissement massif dans le développement du logement social est à même d'apporter à la fois des réponses de moyen terme en matière de relance, mais aussi des réponses de long terme en matière d'accès de toutes et tous au parc social. Le développement et l'amélioration du parc social doivent permettre à tous les jeunes d'accéder au droit commun, et non pas à des solutions limitées dans le temps ou dans l'usage, et favoriser l'autonomie dans un logement choisi et non subi.

### Proposition 20

Relancer la construction de logements sociaux avec un effort particulier sur les logements très sociaux.

### Proposition 21

Adapter la production de logements sociaux aux aspirations des jeunes en termes de taille et de localisation.

### Proposition 22

Limiter la logique de dispositif en matière de logement social, notamment concernant la colocation ou les logements jeunes réservés, et favoriser l'accès des jeunes au droit commun pour un logement choisi et non un logement subi.

L'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes est un réseau d'une centaines d'associations présentes dans toute la France pour soutenir les jeunes dans leur projet de logement.



**UNCLLAJ**

6 bis rue Robert et Sonia Delaunay  
75011 PARIS

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)  
[com@uncllaj.org](mailto:com@uncllaj.org)

    @uncllaj